

PANSEMENT DES BRÛLURES SUIVIES EN CONSULTATION EXTERNE OU EN VILLE

RAPPEL

Le risque principal de ce type de brûlures est l'aggravation des lésions par infections susceptibles d'entraîner la formation de séquelles indues.

LES PRODUITS UTILISABLES

Catégorie A : les pommades ou crèmes sans antibactérien : elles ont comme objectif de soulager la douleur
ex : Biafine, pommades à la vitamine A ; Calandula.....

Catégorie B : Les pansements membranes sans antibactérien (associés ou non à des moyens de contention) : ils couvrent la brûlure, la protègent, absorbent éventuellement les exsudats et maintiennent un milieu humide, favorable à la cicatrisation.

Plusieurs sous-catégories : hydrocolloïdes, hydrocellulaires, hydrofibres, membranes plus ou moins perméables, alginates etc..

Catégorie C : les interfaces sans antibactérien : ils doivent être associés à un pansement secondaire absorbant (compresses) et à des moyens de contention. Ils évitent la macération et drainent les exsudats : tulle vaselinés, avec ou sans additifs, tulle siliconés, tulle avec hydrocolloïdes.

Catégorie D : les pansements avec produits antibactériens. Ils ont une action préventive et, éventuellement, curative sur l'infection des brûlures : 2 sous-catégories :

D1 : Crèmes ou pommades (Flammazine, Sicazine, Ialuset +, Bétadine crème, Sulfamylon ...)

D2 : Pansements imprégnés d'antiseptiques (Urgotul Sag, Ialuset + compresses, Acticoat, Aquacel Ag ...)

NB : le tulle bétadiné et l'Antibiotulle se révèlent, dans la pratique, peu ou pas efficaces et ne sont pas recommandés dans la catégorie D.

Le Corticotulle possède une action anti-inflammatoire puissante et ne doit être utilisé que pour cette indication (fin de cicatrisation d'une lésion hypertrophique +/- inflammatoire).

RECOMMANDATIONS DE LA S.F.E.T.B

**TOUTE BRÛLURE DU 2EME OU DU 3EME DEGRÉ DOIT ETRE MÉDICALEMENT SURVEILLÉE.
TOUTE BRÛLURE QUI, APRES 10 JOURS D'EVOLUTION, N'EST PAS CICATRISÉE DOIT ETRE ÉVALUÉE
PAR UN BRÛOLOGUE.**

Brûlure du 1er degré (rougeur cutanée sans phlyctène) : produits catégorie A (pommade ou crème non antiseptique).

Brûlure du 2ème degré (présence de phlyctènes)

*** Brûlures superficielles et, à priori, propres :**

- catégorie C (interface)

- catégorie B (membranes sans antibactérien avec surveillance étroite)

- catégorie D (D1 ou D2 : pommades ou pansements avec antibactériens) : si doute sur l'hygiène, zones très algiques (faces palmaires des mains ou plantaires des pieds), ou si brûlures étendues.

JAMAIS de produit de catégorie A (risques d'infection).

*** Brûlures profondes ou brûlures superficielles à priori contaminées ou, de fait, infectées :**

- catégorie D **TOUJOURS** (après prélèvement bactérien si infection).

Les brûlures du 3ème degré justifient toujours d'un avis spécialisé pour traitement chirurgical.